

VISA KAFALA – ADOPTION

Avertissement : L’Ambassade se réserve le droit de demander de la documentation ou des garanties supplémentaires, s’ou le juge nécessaire à l’évaluation du dossier.

La documentation mentionnée ci-dessous doit être présentée comme suit :

- Dans l’ordre de la liste.
- Tous les documents fournis doivent être apostillés et traduits (par un traducteur reconnu par l’Ambassade) en Italien.
- ***Tout le dossier doit être photocopié.***

1	<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande de visa, original - Formulaire dûment rempli et signé par les demandeurs (ou le représentant légal pour les mineurs) aux différents emplacements prévus (dans la case signature indiquée en 3ème page).
2	<input type="checkbox"/>	Une photo d'identité - Taille de 3.5 cm x 4.5 cm, en couleurs, sur fond blanc, datant de moins de 3 mois et conforme aux normes ICAO doit être collée sur le formulaire de demande.
3	<input type="checkbox"/>	Passeport - Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 6 mois après la date d'expiration du visa demandé. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages face vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans.
4	<input type="checkbox"/>	Carte d'identité nationale  MA (C.I.N) , photocopie
5	<input type="checkbox"/>	Nulla osta - délivré par le Guichet Unique pour l’Immigration italien compétent (SUI)
5b	<input type="checkbox"/>	Copie du titre de séjour en cours de validité. La validité résiduelle du permis de séjour doit être supérieure à un an.
6	<input type="checkbox"/>	Acte de naissance du fils / fille demandeur de visa, original et traduction apostillé.
7	<input type="checkbox"/>	L’acte de Kafala DEFINITIVE du fils / fille demandeur de visa, original et traduction apostillé
8	<input type="checkbox"/>	Jugement du Tribunal marocain autorisant le mineur à quitter le Maroc pour vivre définitivement en Italie, original et traduction apostillé
9	<input type="checkbox"/>	Attestation d’accompagnement pour enfant mineur moins de 14 ans , original et traduction en italien, les deux apostillés. Le document doit avoir une validité résiduelle d'au moins 2 mois et 10 jours à partir de la présentation de la demande de visa.

Je reconnais qu’il est possible que ma demande de visa soit refusée si je ne fournis pas tous les documents nécessaires. La présentation d'un dossier complet ne garantit pas la délivrance d'un visa. Le passeport ne sera restitué qu'au moment la décision finale concernant le visa est adoptée. L’Ambassade se réserve le droit de demander un entretien personnel ou tout autre documents supplémentaires.

Je déclare également avoir lu les informations sur la protection des données personnelles concernant la délivrance de visas conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 disponible sur le site <http://vistoperitalia.esteri.it>

Date	Signature	Officier Signature
POUR USAGE INTERNE SEULEMENT		